

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt deux mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, , BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint, M. PLANAS Pierre, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, adjoint Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale, à Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M REDONDO Simon

Par délibération en date du 02 septembre 2015 il a été décidé de la mise en place des tarifs et des conditions de la location du « Casot des Artistes », modifiée par délibération en date du 24 mars 2021, afin d'étendre cette location à des étudiants stagiaires, des chargés de mission... travaillant auprès de divers organismes tels que le Pays Pyrénées-Méditerranée, SIGA du Tech...et de les faire bénéficier des tarifs en vigueur.

Il est proposé de modifier l'étendue de cette location aux résidences d'artistes et d'en accorder la gratuité dans le cadre de la réalisation et de la présentation de leur travail artistique. Hors cadre défini de résidence d'artiste les tarifs et durées appliqués seront ceux actés par les délibérations précédentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ACCORDER** dans le cadre de résidence d'artiste, la gratuité des locaux dénommés :
« Casot des Artistes »,

Date de convocation :
15/03/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 05
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

Location Casot des artistes

==--==

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon

A blue ink signature, likely of Simon Redondo, is written in a cursive style.

Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.